



# Conseil économique et social

Distr. générale  
20 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Reprise de la trentième session

Vienne, 8-10 décembre 2021

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Additif

#### Annotations

#### 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans sa décision 2011/259, intitulée « Reprises de sessions conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale », le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions afin d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

Conformément à cette décision, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendra deux réunions conjointes avec la Commission des stupéfiants à la reprise de leurs sessions afin d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, portant sur les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Les autres points seront ensuite examinés au cours de réunions distinctes.

Le débat au titre du point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Débat thématique sur les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés », devait se tenir pendant la partie principale de la trentième session de la Commission, conformément aux décisions 2020/230 et 2021/219 du Conseil économique et social. Toutefois, à la 8<sup>e</sup> séance de cette session, le 19 mai 2021, la Commission a décidé de reporter l'examen de ce point à la reprise de sa session en raison de contraintes de temps et pour que le thème du débat puisse être pleinement examiné. Le point 5 de l'ordre du jour sera examiné par la Commission le 8 décembre 2021. Le projet d'organisation des travaux qui figure en annexe au présent document rend compte de ces dispositions.



## Documentation

Ordre du jour provisoire annoté, additif ([E/CN.15/2021/1/Add.1](#))

4. **Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**
  - a) **Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
  - b) **Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**
  - c) **Méthodes de travail de la Commission**
  - d) **Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes**

*Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*

Dans sa décision [2021/218](#), le Conseil économique et social a décidé de proroger le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC jusqu'à la reprise de la session que chaque commission doit tenir en décembre 2021, à laquelle chacune devrait procéder à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisager la prorogation de son mandat au-delà de 2021.

À la reprise de sa trentième session, la Commission sera saisie d'une note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail ([E/CN.7/2021/3/Add.1-E/CN.15/2021/3/Add.1](#)).

### *Questions budgétaires*

À la reprise de sa vingt-neuvième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté la résolution 29/1, intitulée « Exécution du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2020-2021 ». Dans la résolution, la Commission a, entre autres, prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer d'appliquer pleinement sa résolution 28/4 et de rendre compte régulièrement de son application au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office. Dans la même résolution, elle a prié l'Office de continuer à faire rapport sur les incidences de la crise due à la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la situation financière et la gouvernance et sur la réponse apportée par l'Office pour y faire face, et de présenter des recommandations susceptibles d'améliorer sa réponse face à d'éventuelles crises futures. La Commission a également prié l'Office de proposer des solutions possibles pour compenser les déficits de financement, y compris ceux qui résultaient de la crise des liquidités au titre du budget ordinaire, et de présenter des informations sur les économies réalisées et sur une éventuelle réaffectation des ressources. Par ailleurs, la Commission a prié la Directrice exécutive de l'Office de présenter des informations sur les incidences financières de la stratégie à long terme pour l'Office, ainsi que des informations sur les réaffectations qui pourraient de ce fait être nécessaires. Le groupe de travail examine ces questions pendant l'année 2021.

À la reprise de sa trentième session, la Commission sera saisie du rapport de la Directrice exécutive sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2022-2023 ([E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18](#)) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2022-2023 ([E/CN.7/2021/13-E/CN.15/2021/20](#)). Elle doit en principe examiner et approuver le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2022-2023.

La Commission sera également saisie du projet de budget-programme de l'ONUDC pour l'année 2023 ([E/CN.7/2021/CRP.10-E/CN.15/2021/CRP.15](#)).

#### *Questions relatives aux ressources humaines*

Dans sa résolution 28/4, la Commission a prié l'ONUDC de redoubler d'efforts, en considérant cela comme une urgence, pour que, conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, le recrutement du personnel soit effectué sur une base géographique aussi large que possible, en particulier dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris dans celle des représentantes et représentants hors siège, notamment en intensifiant ses activités de communication. Dans la même résolution, la Commission a en outre prié l'Office de continuer de présenter, lorsqu'il lui rendait ainsi compte, et lors des échanges tenus au sein du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office, des données relatives à la composition du personnel ventilées par origine géographique et par sexe, notamment en ce qui concernait la Division de la gestion et le personnel recruté sur le plan local, ainsi que les mesures prises pour améliorer la répartition géographique et la parité entre les sexes au sein de son personnel, en incluant une description de ses procédures de recrutement interne et externe, par exemple des mesures prises pour garantir la transparence. Le groupe de travail examine ces questions pendant l'année 2021.

À la reprise de sa trentième session, la Commission sera saisie du rapport de la Directrice exécutive sur la représentation équilibrée des genres et représentation géographique à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2021/12-E/CN.15/2021/19](#)).

La Commission examinera le point 4 de l'ordre du jour lors des réunions conjointes qu'elle tiendra avec la Commission des stupéfiants, conformément à la décision 2011/259 du Conseil.

#### **Documentation**

Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2021/3/Add.1-E/CN.15/2021/3/Add.1](#))

Rapport de la Directrice exécutive sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2022-2023 ([E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18](#))

Rapport de la Directrice exécutive sur représentation équilibrée des genres et représentation géographique à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2021/12-E/CN.15/2021/19](#))

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2022-2023 ([E/CN.7/2021/13-E/CN.15/2021/20](#))

#### **5. Débat thématique sur les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés**

Conformément à la décision 2020/230 du Conseil économique et social, le débat thématique de la vingt-neuvième session de la Commission, dont le sujet devait être « Les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés », a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission.

À sa réunion du 11 novembre 2020, le Bureau élargi a approuvé la proposition de la présidence de ne pas prévoir de sous-thèmes pour ce débat à la trentième session.

Au cours de la partie principale de la trentième session, à sa 8<sup>e</sup> séance, le 19 mai 2021, la Commission a décidé de reporter l'examen du point 5 de l'ordre du jour à la reprise de la session, en raison de contraintes de temps et pour que le thème du débat puisse être pleinement examiné.

Pour l'examen de ce point, la Commission sera saisie de notes du Secrétariat contenant les guides de discussion pour le débat thématique (E/CN.15/2020/6 et E/CN.15/2021/6).

#### **Documentation**

Note du Secrétariat contenant le guide de discussion pour le débat thématique sur les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés (E/CN.15/2020/6)

Note du Secrétariat contenant le guide de discussion supplémentaire pour le débat thématique sur les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés (E/CN.15/2021/6)

#### **9. Suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale**

Lors de la partie ordinaire de sa trentième session, en mai 2021, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'approuver un projet de résolution en vue de son adoption par l'Assemblée générale, intitulé « Quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale », présenté par le Japon, par lequel l'Assemblée ferait sienne la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, telle qu'approuvée par la Commission. Au paragraphe 11 de cette résolution, la Commission serait invitée à tenir des discussions thématiques intersessions en vue d'assurer un suivi efficace de la Déclaration de Kyoto grâce au partage d'informations, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience. Le plan de travail pour les discussions a été adopté par la Commission par une procédure d'approbation tacite. La première discussion thématique de ce type, axée sur le premier thème de la Déclaration de Kyoto, à savoir faire progresser la prévention de la criminalité, devrait se tenir du 10 au 12 novembre 2021.

La reprise de la trentième session sera l'occasion pour les délégations de faire le point sur les premiers débats thématiques intersessions et de débattre d'autres actions visant à faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto.

Cette reprise de session sera aussi l'occasion pour les États Membres d'exprimer officiellement leur souhait d'accueillir le quinzième Congrès et de parler des premiers préparatifs.

#### **10. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

À sa vingt-quatrième session, en mai 2015, la Commission a décidé d'inscrire à son ordre du jour un point permanent consacré à ses contributions aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale. Aux termes de cette résolution, le Conseil doit, entre autres, veiller à l'harmonisation

et à la coordination des plans et des programmes de travail des commissions techniques en précisant la répartition des tâches entre celles-ci et en leur indiquant clairement les politiques à suivre. En application de cette résolution, la Commission apporte les contributions voulues aux travaux du Conseil qui se rapportent aux thèmes communs inscrits au programme de travail annuel de ce dernier.

En septembre 2015, par sa résolution 70/1, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », l'Assemblée générale a adopté le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Dans ce document, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont prévu que des examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales, seraient effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable et qu'ils seraient étayés par les examens effectués par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux.

Dans sa résolution 72/305 relative à l'examen de l'application de sa résolution 68/1 sur le renforcement du Conseil économique et social, l'Assemblée générale a demandé que les documents finals du Conseil et de ses organes subsidiaires gagnent en qualité en étant plus pertinents, cohérents et tendus vers des solutions, pour permettre de lever toutes entraves à leur mise en œuvre et d'en assurer le suivi, l'impact de ses travaux devant s'en trouver renforcé.

Dans sa résolution 74/298, l'Assemblée générale a décidé de procéder à l'examen de sa résolution 72/305, relative à l'examen de l'application de sa résolution 68/1 sur le renforcement du Conseil économique et social, au cours de sa soixante-quinzième session. La Commission a apporté une contribution de fond au forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu sous les auspices du Conseil économique et social à New York, du 6 au 15 juillet 2021, qui portait sur le thème « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ». La Commission a également contribué au débat sur l'intégration de la session de 2021 du Conseil, qui s'est tenue le 2 juillet 2021.

Le 25 juin 2021, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 75/290 A et B, intitulées « Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social ; Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial ». Dans sa résolution 75/290 A, l'Assemblée a adopté le texte figurant en annexe à la résolution sur l'examen du Conseil économique et social et demandé au Conseil, à ses organes subsidiaires et aux autres organes et mécanismes concernés du système des Nations Unies d'appliquer rapidement les dispositions qui y étaient énoncées, et elle a également décidé que tous les mandats énoncés dans la résolution 72/305 et les résolutions antérieures sur le renforcement du Conseil économique et social resteraient en vigueur, à moins qu'ils ne soient actualisés ou remplacés dans la résolution ou dans ses résolutions ultérieures, et que ceux qui étaient énoncés dans la résolution et son annexe devraient s'appliquer à partir du cycle 2021-2022 du Conseil économique et social et de ses préparatifs. De plus amples informations sur le contenu de l'annexe, dans la mesure où il se rapporte aux travaux de la Commission, seront communiquées à celle-ci à la reprise de sa trentième session.

Dans sa résolution 75/290 B, l'Assemblée a décidé, entre autres, que le thème du forum politique de haut niveau qui se tiendrait en 2022 serait « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à

l'horizon 2030 » et que les objectifs de développement durable qui seraient examinés en profondeur en 2022 seraient les objectifs 4, 5, 14, 15 et 17. Elle a également décidé que le forum politique de haut niveau devrait tenir compte des différentes incidences particulières de la pandémie de COVID-19 sur tous les objectifs de développement durable.

La Commission voudra peut-être saisir l'occasion de la reprise de sa trentième session pour continuer d'examiner la manière dont elle peut, dans le cadre de ses mandats, contribuer au mieux au suivi du Programme 2030 et apporter son concours à l'examen de sa mise en œuvre, et renforcer encore les synergies entre ses travaux et ceux des autres commissions techniques du Conseil.

#### **11. Ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission souhaitera peut-être examiner les sujets possibles des discussions thématiques qui auront lieu dans les années à venir.

#### **12. Questions diverses**

Aucune question susceptible d'être soulevée au titre du point 12 n'a été portée à l'attention du Secrétariat.

#### **13. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session**

Au titre de ce point, la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa trentième session.

\*\*\*

#### *Ouverture de la trentième et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et élection du Bureau*

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

Dans sa résolution 2003/31, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2004, la Commission devrait, à la fin de sa session, élire son Bureau pour la session suivante et l'encourager à jouer un rôle actif dans la préparation des réunions ordinaires ainsi que des réunions intersessions informelles de la Commission, de façon à permettre à celle-ci de donner des orientations stratégiques continues et efficaces au Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Conformément à la résolution 2003/31 du Conseil et à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa trentième session, le 10 décembre 2021, sa trente et unième session à la seule fin d'élire un(e) président(e), trois vice-président(e)s et un(e) rapporteur(se) pour cette session.

Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission qui seront élus pour la trente et unième session se répartiront comme suit entre les groupes régionaux :

<i>Présidence :</i>	États d'Asie et du Pacifique
<i>Première vice-présidence :</i>	États d'Afrique
<i>Deuxième vice-présidence :</i>	États d'Europe orientale

*Troisième vice-présidence* : États d'Amérique latine et des Caraïbes

*Rapporteur(se)* : États d'Europe occidentale et autres États

En application de la résolution 2003/31 du Conseil économique et social, les président(e)s des cinq groupes régionaux, le ou la président(e) du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que le ou la représentant(e) ou l'observateur(trice) de l'État assurant la présidence de l'Union européenne seront invités à participer aux réunions du Bureau et constitueront ainsi, avec les membres élus du Bureau, le Bureau élargi.

## Annexe

### Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour ou un de ses alinéas sera terminé, la Commission passera au suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures le mercredi 8 et le jeudi 9 décembre, et de 15 heures à 17 heures le vendredi 10 décembre 2021.

À ce stade, il est difficile de prévoir quelles seront les incidences de la situation relative à la pandémie de COVID-19 sur les modalités d'organisation des réunions. La Commission continuera à examiner et à étudier, par l'intermédiaire de son Bureau élargi, les options envisageables pour la tenue de la réunion de décembre, en fonction de l'évolution de la situation et sans perdre de vue les directives fournies par l'équipe de gestion de la crise au Centre international de Vienne.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Titre ou description</i>
Mercredi 8 décembre	11 heures- 13 heures		Ouverture de la reprise de la trentième session de la Commission
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation ( <i>suite</i> )
	5	Débat thématique sur les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés ( <i>suite</i> )	
	15 heures- 17 heures	5	Débat thématique sur les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic illicite de migrants tout en protégeant les droits des migrants qui en font l'objet, en particulier ceux des femmes et des enfants, ainsi que ceux des enfants migrants non accompagnés ( <i>suite</i> )
Jeudi 9 décembre	11 heures- 13 heures	2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation ( <i>suite</i> )
		4	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique ( <i>suite</i> ) ( <i>réunion conjointe</i> )
	15 heures- 17 heures	4	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique ( <i>suite</i> ) ( <i>réunion conjointe</i> )
Vendredi 10 décembre	15 heures- 17 heures	4	Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique ( <i>suite</i> )
		9	Suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ( <i>suite</i> )

---

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Titre ou description</i>
		10	Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément à la résolution <a href="#">72/305</a> de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ( <i>suite</i> )
		11	Ordre du jour provisoire de la trente et unième session de la Commission ( <i>suite</i> )
		12	Questions diverses ( <i>suite</i> )
		13	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trentième session ( <i>suite</i> )

---